

Je n'approuve pas complètement les droits *ad valorem* et spécifiques qui ont été mis sur les effets de coton et de laine ; mais nous pourrions mieux discuter ce point lorsque nous aurons à nous occuper des détails du tarif.

Lorsque je constate le sentiment d'approbation générale que fait naître ce tarif, je ne suis nullement étonné du désarroi qui s'est mis dans les rangs de l'opposition. Je vais examiner, maintenant, quelques-unes des objections qu'ont soulevées, ici, les honorables messieurs.

Je leur demanderai d'abord, où sont ces protestations que la masse du peuple devait faire contre ce tarif ? A en croire ces honorables messieurs le bureau aurait ployé sous le poids des pétitions présentées par les divers collèges électoraux. Voyons quelles sont les objections qui ont été soulevées et de qui elles viennent ? Elles ont été faites par des messieurs qui, l'année dernière, se montraient très anxieux d'entendre la voix du peuple sur ce sujet ; ils l'ont entendue, mais ils ne semblent pas vouloir l'écouter.

A la dernière session, l'honorable député de Huron-Centre (M. Cartwright) s'exprima ainsi : "Le pays aura à décider quelle politique fiscale particulière il lui plaira d'adopter ; ensuite ce sera le devoir de la Chambre de décider de quelle manière cette politique particulière sera mise en vigueur." Il semblerait aujourd'hui que les derniers mots auraient dû être "sera entravée" au lieu de "mise en vigueur."

Mais jereviens à mon argument. L'honorable député de Lambton s'est écrié que c'était un spectacle humiliant que de voir ce pays revêtu des défroques des anciennes nations. Je lui dirai que ce jeune pays peut de nos jours faire pire que de se revêtir des défroques de son aîné, si ces vieilles hardes conviennent à son état. Il vaut mieux faire preuve d'esprit d'économie, que d'essayer à commencer là où son aîné a fini. Au début de notre existence nationale, nous n'étions pas en position d'agir comme la mère-patrie qui possédait d'énormes capitaux et d'immenses ressources. Ici, chacun doit être lié, plus ou moins, à la classe des producteurs ; bien peu sont exclusivement consommateurs, et c'est à cette classe que les honorables messieurs de la gauche ont porté quelque attention.

On nous a demandé comment un pays pouvait devenir prospère par le seul fait que le peuple était chargé de taxes. L'ancienne administration a, je crois, résolu cette question d'une manière complète, durant les cinq années qu'elle est restée au pouvoir. Elle a prouvé qu'un pays ne pouvait s'enrichir simplement en augmentant les taxes pour faire face à l'augmentation des dépenses. Ce tarif a un double objet : prélever un revenu suffisant, et donner assez de protection pour développer nos ressources et nous permettre de mieux surmonter les difficultés qui nous sont suscitées.

On a comparé l'état de dépression aux Etats-Unis avec la condition de l'Angleterre ; on nous a parlé des mouvements communistes aux Etats-Unis, des émeutes à Pittsburg, comme si rien de semblable n'avait eu lieu à Blackburn, comme si les journaux anglais n'étaient pas remplis de récits d'émeutes, pleins de scènes de détresse parmi des milliers d'ouvriers. On nous a aussi demandé si dans le temps où l'argent et le travail étaient rares, la meilleure politique n'était pas de rendre les prix aussi bas que possible. Ce à quoi nous devons appliquer tous nos efforts, c'est de rendre l'argent et le travail plus abondants.

Mais je crois pouvoir démontrer que tout en adoptant une politique de protection dans le but plus digne de promouvoir et de favoriser les industries, nous pourrions en même temps faire baisser le prix de beaucoup d'articles nécessaires.

L'honorable député de Lambton a pris la défense du pauvre, au sujet de la "taxe cruelle" sur la houille. Qu'il observe comment ce grand homme d'Etat, Daniel Webster, a traité cette question il y a trente ans. Lorsqu'il s'est agi d'abolir le haut tarif protecteur qui existait dans le temps aux Etats-Unis, et d'en introduire un qui imposerait un impôt général *ad valorem* de 20 pour cent, il s'opposa avec véhémence à ce projet dans l'intérêt de son pays et des houillères. Il était alors jugé nécessaire, afin de lutter avantageusement avec la houille de la Nouvelle-Ecosse, d'imposer un droit de \$1.75 par tonne sur la houille américaine ; mais l'on put le réduire à \$1.25, et depuis à 75 centins, qui est le taux actuel. Les américains ont continué à développer leurs industries minières à tel point qu'ils